

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

43

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

15^{ème} session

Genève : 21 janvier – 1^{er} février 2013

N. Nohromel Djalel Eddine BENVABDOUN
Attaché

Examen périodique universel

du Monténégro

Déclaration de la Délégation algérienne

Genève, 28 janvier 2013

M. le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à son homologue du Monténégro présente parmi nous aujourd'hui sous l'égide de M. et la remercie pour sa présentation complémentaire.

Nous félicitons le Monténégro pour l'élaboration de son deuxième rapport national au titre de l'Examen périodique universel.

Les efforts consentis par le Monténégro depuis 2008 en matière de renforcement du cadre juridique et institutionnel relatif à la promotion et à la protection des droits de l'homme méritent d'être salués.

Parmi les développements mis en exergue dans le présent rapport, ma délégation prend note de l'adoption en 2010 de la loi générale contre la discrimination, du Programme IAP en faveur de l'égalité des sexes et de la stratégie de protection contre la violence familiale 2011-2015.

Ma délégation se félicite également de la ratification par le Monténégro en juillet 2009 de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées.

Toutefois, ma délégation invite le Monténégro à examiner favorablement la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ce qui serait d'un apport considérable en matière de lutte contre la discrimination.

Conformément à l'esprit de coopération qui guide les travaux du mécanisme d'Examen périodique universel, ma délégation souhaite présenter les deux recommandations suivantes à son homologue monténégrine :

- Renforcer les efforts visant la pleine intégration des populations Roms et autres minorités,
- Poursuivre les efforts pour l'adoption d'une loi sur les communautés religieuses, à même de leur garantir la liberté de conscience et de consolider la lutte contre la discrimination à leur égard.

Enfin nous souhaitons plein succès à la délégation du Monténégro dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées.

Je vous remercie.